

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE NÎMES

16 avenue Feuchères
CS 88010

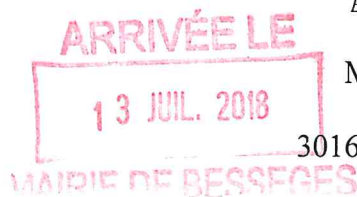
30941 NÎMES cedex 09
Téléphone : 04.66.27.37.00
Télécopie : 04.66.36.27.86

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
09h00 à 12h00 - 14h00 à 16h30

Nîmes, le 10/07/2018

→ egriff
no. 201800100
Boscher

E18000100 / 30



M. le maire
Mairie
30160 BESSEGES

Dossier n° : E18000100 / 30
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : la révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme et le zonage des eaux pluviales de la commune de BESSEGES

Monsieur le maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le vice-président du tribunal a désigné Monsieur Daniel JEANNEAU, Lieutenant-colonel de l'armée de terre retraité, demeurant 16 Les Mûriers, ROUSSON (30340) (tel : 04.66.85.91.16) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,

Armelle LEVEQUE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES

10/07/2018

N° E18000100 / 30

LE VICE-PRÉSIDENT
DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 09/07/2018, la lettre par laquelle le maire de la commune de BESSEGES demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

la révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme et le zonage des eaux pluviales de la commune de BESSEGES ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2018 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Daniel JEANNEAU est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à la commune de BESSEGES et à Monsieur Daniel JEANNEAU.

Fait à Nîmes, le 10/07/2018

Le Vice-président délégué,



Jean-Baptiste BROSSIER